

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1627

Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable à la Ville de Lyon –
Année 2014

Direction des Assemblées

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1627 - RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE A LA VILLE DE LYON – ANNEE 2014 (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les Collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 précité et publié le 19 juin 2011, précise le contenu du rapport.

Un article D.2311-15 est inséré au sein du chapitre 1^{er} du livre III de la deuxième partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales. Cet article précise que l'analyse de l'action conduite par la collectivité peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux mentionné au deuxième alinéa de l'article 254 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Ce référentiel précise de façon exhaustive et structurée tous les champs sur lesquels une collectivité a compétence, les leviers dont elle dispose pour progresser et les outils pour mesurer l'avancée en matière de développement durable. Il fournit ainsi un cadre évaluatif.

Le rapport joint suit précisément ce cadre de référence et traite des cinq axes suivants :

- cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations ;
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;
- lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère ;
- épanouissement de tous les êtres humains.

Chacun de ces axes est illustré par les 12 thématiques « développement durable » définies par les services de la Ville pour embrasser au plus près l'exercice des compétences municipales. Ces thématiques sont les suivantes :

- Solidarité et Cohésion Sociale
- Santé – Environnement
- Tranquillité – Prévention
- Participation citoyenne
- Maîtrise de l'énergie - Réduction des gaz à effet de serre
- Economie Durable- Commande responsable
- Développement Culturel
- Enfance – Education
- Biodiversité - Espaces Verts et Nature
- Mobilité
- Sensibilisation, Education, Formation
- Egalité et diversité.

Le rapport pour l'année 2014 dresse un état des lieux de la situation du développement durable pour les directions de la Ville investies sur ces thématiques. Chacune d'elles, ainsi que les établissements culturels qui l'ont souhaité, le CCAS et l'ensemble des mairies d'arrondissement, ont fait connaître leurs initiatives. Ces dernières illustrent concrètement l'action de la Ville envers l'ensemble de ses usagers et dans toute la diversité des missions de la Collectivité.

A titre d'exemples :

- L'axe « cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations » est notamment illustré par l'action du CCAS qui entend lutter contre l'isolement des personnes âgées ; le 3^e arrondissement ayant été retenu comme site expérimental en raison de la présence de nombreuses personnes âgées vivant seules. Une autre action concerne la Direction des Evénements et Animations qui organise des visites spécifiques pour Personnes à Mobilité Réduite lors des grandes manifestations, comme la Fête des Lumières.

- L'axe « préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources » est investi entre autres, par la Direction des Sports qui a réduit en 2014 de 30 à 50 % sa production de déchets verts grâce à un travail raisonné de tontes et l'utilisation de fertilisants favorisant une nutrition régulée et sans à coup. Dans un autre domaine, et dans le cadre de la coopération décentralisée, le Jardin Botanique et la ville d'Erevan (Arménie) ont le projet de mise en culture d'espèces végétales endémiques, à partir de boutures ou de graines qui seraient fournies par le Jardin Botanique de Lyon.

- L'axe « dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables » est repris par la Direction de la Construction à travers son Cahier des Charges Techniques et Environnementales qui intègre des critères de développement durable, comme le choix de matériaux durables et sains. Depuis 2013, près de 100 % des marchés de travaux incluent ces critères. De plus, la semaine de l'emploi vert du 1^{er} au 5 décembre 2014 dans le 7^e arrondissement, a permis à plus d'une centaine de personnes de s'informer sur les compétences et pré-requis des « métiers verts ou verdissants » dans quatre domaines (économie circulaire, biodiversité / paysage, éco-mobilité, bâtiment durable).

- L'axe « lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère » est investi par la mairie du 9^e arrondissement qui reprend dans sa charte Développement Durable signée par l'ensemble des élus et des agents, des actions et des bonnes pratiques relatives aux économies d'énergie. Par ailleurs, la Direction de la Gestion Technique des Bâtiments a expérimenté des dispositifs de comptages spécifiques pour les consommations énergétiques de deux bâtiments à Haute Performance Energétique : le groupe scolaire Julie-Victoire Daubié (7^e arrondissement) et le groupe scolaire Marie Bordas (8^e arrondissement).

- L'axe « épanouissement de tous les êtres humains » est particulièrement habité par l'action du Théâtre de la Croix-Rousse, autour du projet « Variations » : il consiste à rassembler près de 200 personnes sur un projet participatif biennal, en atteignant une grande diversité sociale des participants, aux bagages culturels différents, avec une mixité des générations. Sur la saison 2014-2015, le projet « Variations » est décliné autour de la thématique de la citoyenneté. De son côté, le Jardin Zoologique a innové en ouvrant les portes du parc durant une « Dreamnight at the zoo » à des enfants malades et handicapés.

Cette mobilisation des élus, services et partenaires de la Ville est également soulignée à travers 12 focus qui sont autant d'actions exemplaires menées en 2014, sur tous les champs du développement durable.

Ces 12 focus sont les suivants :

- le bilan carbone© de la Ville de Lyon,
- les certifications ISO 14001 de la Directions des Espaces Verts et de la Direction de l'Eclairage Public,
- la campagne de recrutement et le guide à l'attention des nouveaux conseillers des conseils de quartier,
- les herbiers du Jardin Botanique,
- le plan de contrôle sanitaire des bornes fontaines de Lyon,
- la prévention dans les « balmes » de Lyon,
- les discriminations multifactorielles envers les femmes dans trois quartiers prioritaires lyonnais,
- le forum des échanges économiques avec le secteur du travail protégé et adapté,
- la prévention contre le moustique tigre,
- le programme européen URBACT « Sustainable Food in Urban Communities »
- les forums de la Mission Développement Durable,
- l'alimentation dans les crèches municipales.

Ouï l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

DELIBERE

Le Conseil municipal de Lyon prend acte de la communication du rapport annuel 2014 sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

D. BESSON